

La volonté gouvernementale est de faire disparaître les PIAL au profit des PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité). Le rejet de l'article 53 du projet de loi de finances 2024 par le Conseil Constitutionnel n'interdira pas le gouvernement d'avancer son projet en procédant par arrêté.

Ce nouveau dispositif serait co-piloté par un personnel Éducation nationale et 2 professionnel·les du secteur médico-social (financés par le ministère de la Santé). Dans ce cadre, les notifications MDPH ne s'imposeraient plus en première intention et l'Éducation nationale apporterait la réponse "de premier niveau" aux besoins identifiés. Le PAS serait une espèce d'expert qui définirait les besoins. Les familles garderaient en principe la possibilité de saisir la MDPH pour une demande de reconnaissance de handicap et de compensation. **En réalité, un tri va s'opérer pour prendre le contrôle sur les besoins de compensations y compris en termes d'aide humaine.** Ce qui était déjà un peu le cas avec les PIAL. L'explosion des accompagnements sans quota horaire va s'amplifier.



UN PROJET QUI NE PAS-SE PAS!

Les Pôles d'Appui à la Scolarité :

- doivent regrouper plusieurs PIAL.
- ont des compétences élargies puisque devant prendre en charge l'ensemble des élèves « à besoins particuliers ».
- vont permettre de déléguer l'attribution du nombre d'heures d'aide humaine aux équipes pédagogiques en dehors d'une décision collégiale pluridisciplinaire.

100 PAS EXPÉRIMENTÉS
POUR LA RENTRÉE 2024
DANS 3 DÉPARTEMENTS...



Au cœur du dispositif ? Des enseignant·es référent·es alors qu'ils ou elles sont déjà surchargé·es, ou bien des enseignant·es ayant choisi une brique Pacte « appui aux élèves à besoins particuliers » ?

ET LES FAMILLES DANS TOUT ÇA ?

La réponse de « premier niveau » reste au stade d'information et d'échange entre l'École et la famille, mais sans possibilité d'élargir le diagnostic. Il y aura d'une part les familles favorisées, qui ont une connaissance du système et qui en possèdent les codes et d'autre part les familles des classes populaires qui feront ce qu'on leur dit, en toute confiance. Comme le dit très justement l'association Autisme France : « Les droits opposables obtenus par les familles en CDAPH cèderont la place à des négociations aléatoires avec des professionnels de l'École et le financeur deviendra le prescripteur de l'aide humaine. ».



CONSÉQUENCES POUR LES AESH?

- ✓ Extension du périmètre d'intervention.
- ✓ Multiplication des accompagnements (on se demande comment il peut y en avoir plus!)
- ✓ Extension des missions vers le périscolaire. Le 1er ministre a d'ailleurs annoncé le financement du salaire des AESH sur le temps de midi. Certain-es y verront un progrès, ce qui en soit est tout à fait légitime (suivre son élève le temps du repas). Mais attention, cela peut entraîner des journées exténuantes et surtout c'est une liberté prise sur le métier : soit celui d'accompagner dans les apprentissages.
- ✓ Extension des missions vers le métier d'Assistant-e d'Éducation (AEEd) par la création d'un nouvel emploi, celui d'ARE (Accompagnant-e à la Réussite Éducative).

Aide humaine en fonction d'un contingent budgétaire et non plus évaluée en fonction des besoins de compensation

AESH = UN MÉTIER

Les AESH, comme leurs collègues enseignant-es, ne sont pas interchangeables. Chaque corps de métier a ses missions, ses connaissances, ses savoir-faire qu'il faut reconnaître et renforcer. Les AESH sont maintenu-es dans une situation de précarité chronique avec un salaire moyen de 912€ net par mois, une grille indiciaire qui permet de « finir sa carrière » après 30 ans d'activité à 1253€ net! La gestion au sein des PIAL et celle peut-être à venir des PAS imposent aux AESH de pouvoir être déplacé-es dans des rayons importants et avec de plus en plus d'élèves avec des profils et donc des besoins très différents.

DES MOYENS POUR L'ÉCOLE INCLUSIVE: ON ARRÊTE LE BRICOLAGE !

- ✓ Baisse des effectifs dans les classes
- ✓ Fin de la médicalisation des difficultés scolaires et recentrage des Rased sur leurs missions propres
- ✓ Développement d'équipes pluridisciplinaires type SESSAD
- ✓ Formations d'enseignant-es spécialisé-es
- ✓ Recrutement direct de l'Éducation nationale de personnels médicaux et éducatifs

POUR LES AESH REVENDIQUONS



- ✓ UN STATUT FONCTIONNAIRE CATÉGORIE B
- ✓ UNE AUGMENTATION IMMÉDIATE DE 400€ NET PAR MOIS
- ✓ L'ABANDON DES PIAL ET PROJET PAS QUI SONT À LA SOURCE D'UNE DÉSORGANISATION DU TRAVAIL ET D'UNE ATTEINTE À LA SANTÉ DES AESH.
- ✓ L'ABANDON DU PROJET ARE (FUSION AVEC LES ASSISTANT-ES D'ÉDUCATION)

avec la CGT UN AUTRE CHOIX de SOCIÉTÉ !

CGT Éduc'actionXX

263 Rue de Paris 93100 Montreuil

01 55 82 76 55

unsen@cgteduc.fr



@CGTEducationofficiel



@cgt_educ



@cgteducation